



## REGARD SUR L'ACTUALITE

### « VERS UN NOUVEAU TEXTE DE LA MESSE ? »

Allons-nous vers un nouveau texte français de la Messe ? Pour répondre, il convient d'abord de savoir pourquoi cette question se pose. Le point de départ est la demande adressée en 2003 par la Congrégation pour le Culte Divin et la discipline des Sacrements qui siège à Rome à la Commission Episcopale francophone pour les traductions liturgiques : entreprendre une retraduction du Missel en français pour le rendre davantage conforme et plus fidèle à l'original Latin, tout en tenant compte des caractéristiques propres de la langue française. Ce n'est donc pas seulement le texte de la Messe, mais tout le Missel qui est concerné par cette nouvelle traduction. Pour y voir clair, rappelons que le texte actuellement en vigueur pour la liturgie, notamment pour la célébration de l'Eucharistie est traduit du Latin. Cette première traduction du Missel en langue française à partir de l'original latin était entrée en vigueur pour le monde francophone en 1974. Elle avait été voulue et menée à son terme rapidement à la suite du renouveau de la liturgie consécutive au concile Vatican II et constituait le fruit d'un travail colossal réalisé en un temps record ! Après plus de 40 ans, le moment était venu de réviser cette traduction. Au point de départ, une décision du Pape Saint Jean Paul II qui, en 2001, promulguait un nouveau guide officiel des traductions liturgiques. En 2002 était également publiée une nouvelle édition typique du Missel Romain en langue latine, qui dorénavant devrait servir de modèle à toutes les traductions en différentes langues. En 2003 débutaient les travaux de traduction en langue française. Ce fut l'œuvre de la Commission épiscopale francophone composée des évêques d'Afrique du Nord, de Belgique, du Canada, de France, du Luxembourg, de Suisse auxquels était associée la Conférence des évêques du Pacifique en la personne de Mgr Michel Calvet, archevêque de Nouméa. Cette traduction devait se faire sans ajout ni omission, en utilisant des mots compréhensibles, mais respectant la beauté et le contenu doctrinal exact des textes. Il fallait également éviter des expressions contenues dans des publicités commerciales, des projets politiques et idéologiques, des termes ambigus ou des expressions à caractère régional. Il fallait enfin une traduction recevable dans tous les pays francophones !

C'est donc tout le Missel qui a fait l'objet de cette nouvelle traduction. Pour mémoire, rappelons que le Missel regroupe : les oraisons et liturgies pour les fêtes de l'année liturgique (Semaine Sainte, Pâques, Noël etc...), pour les fêtes des Saints, pour les messes votives, les rituels pour les baptêmes, les mariages, les célébrations d'obsèques, mais surtout le rituel de la Messe, celui qui nous est le plus familier. Pour ce qui est du texte de la Messe, qu'on se rassure. Les changements à venir ne vont pas bouleverser le rite de la messe que nous connaissons. D'ailleurs, nous avons déjà enregistré un premier changement dans la prière « Notre Père » : « ...*et ne nous soumet pas à la tentation* » est devenu « *Et ne nous laisse pas entrer en tentation* ». Une vingtaine d'autres changements doivent caractériser ce nouveau texte de notre liturgie Eucharistique. Quelques-uns sont des ajouts : par exemple dans le « *Je confesse* », le mot « *bienheureuse* » a été ajouté à « *Vierge Marie* » ; dans le « *Gloria* », on a traduit le mot latin « *peccata* » par « *les péchés* » et non plus « *le péché* ». Beaucoup de ces changements concernent les paroles dites par le prêtre. A l'offertoire lorsqu'il présente le pain, il dira : « *Tu es béni, Seigneur, Dieu de l'Univers : nous avons reçu de ta bonté le pain que nous te présentons, fruit de la terre...* ». Signalons enfin que cette nouvelle traduction en français ne modifie en rien le texte de la Messe en Tahitien qui est une traduction « Latin / Tahitien ».

Ces considérations « techniques » ne doivent cependant pas occulter l'essentiel. Le but de cette nouvelle traduction est de contribuer à réaliser un vœu du Concile Vatican II qui justifia ainsi les décisions sur le renouveau liturgique qui allait marquer la vie des fidèles : « ... *Faire progresser la vie Chrétienne de jour en jour chez les fidèles, favoriser tout ce qui peut contribuer à l'union de tous ceux qui croient au Christ, fortifier tout ce qui concourt à appeler tous les hommes dans le sein de l'Eglise... et favoriser une participation pleine, consciente et active des fidèles* » (Constitution sur la liturgie, § 1 et 14). Que cette « remise à jour » de nos textes liturgiques soit pour chacun l'occasion de prendre davantage conscience que « *la beauté de la liturgie reflète la présence de la gloire de notre Dieu resplendissant en son peuple vivant et consolé* » (Pape François, Homélie de la messe chismale du 28 Mars 2013).

## COMMUNIQUE DU COMMISSARIAT DE TERRE SAINTE

### QUETE DU VENDREDI SAINT *reportée au dimanche 13 septembre 2020*

En l'absence d'offices paroissiaux lors du Vendredi Saint, la quête impérée pour la Terre Saine n'a pu se dérouler. Elle est pourtant d'une importance capitale pour le maintien et le développement de la présence chrétienne en Terre Sainte.

C'est pourquoi le Saint-Père en concertation avec le Cardinal Leonardo Sandri, Préfet de la Congrégation pour les Eglises orientales, a exceptionnellement décidé de son report au dimanche 13 septembre, veille de la fête de la Croix Glorieuse.

#### ARCHIDIOCESE

##### AGENDA

##### SACREMENT DE LA CONFIRMATION

###### *Maria no te Hau - Papeete*

Monseigneur Jean-Pierre confèrera le sacrement de la confirmation ce dimanche 06 septembre à 10h00.

###### *Collège-Lycée La Mennais - Papeete*

Monseigneur Jean-Pierre confèrera le sacrement de la confirmation le samedi 12 septembre en l'église Maria no te Hau :

- 1<sup>er</sup> groupe => frère André à 9h30
- 2<sup>ème</sup> groupe => Sr Simone & Emile Mapu à 16h00.

#### CONGREGATIONS RELIGIEUSES

##### MONASTERE SAINTE CLAIRE – OUTUMAORO *Profession de Sr Marie Ange YAU*

Le mardi 08 septembre, fête de la Nativité de la Vierge Marie, sœur Marie Ange YAU fera sa profession temporaire dans l'Ordre de Sainte-Claire durant l'Eucharistie présidée par Monseigneur Jean-Pierre à 18h00.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et pour limiter au maximum le nombre de participants, grâce à l'équipe de la radio Maria No Te Hau, la célébration sera diffusée en direct sur Facebook Maria No Te Hau.

Toute la communauté vous remercie de votre prière et de votre amitié.

Ensemble rendons grâce au Seigneur pour le « oui » de sœur Marie Ange.

#### COMMUNICATIONS SOCIALES

##### RADIO MARIA NO TE HAU *Enseignements diffusés à 01h00-10h00-16h00-21h00*

Radio Maria no te Hau diffusera sur ses ondes les enseignements suivants :

\* Lundi 07 septembre : Interview avec Sœur Marie Ange par Taitua

\* Mardi 08 septembre : « *Marie, vrai visage de la Miséricorde* » par Père Etienne RICHER

18h00 : en direct => cérémonie des vœux temporaires de Sœur Marie Ange du monastère Sainte Claire

\* Mercredi 09 septembre : « *Ta pauvreté est un trésor* » par Père Marie Michel

\* Jeudi 10 septembre : « *Ecouter pour aimer* » par Jacques Marin

\* Vendredi 11 septembre : « *Les 10 commandements du couple* » par Olivier et Marie BELLEIL

*NB : les enseignements sont susceptibles d'être modifiés.*

#### RAPPEL

##### CHAPELLE ST LOUIS - ARUE *Permanence*

Père Denis est hors territoire depuis le 24 août et ce, jusqu'au 14 septembre. Durant son absence, veuillez-vous rapprocher de Père Christophe à la Cathédrale de Notre-Dame de Papeete au 40 50 30 00 pour toute question relative à l'aumônerie militaire.